

OFI INVEST ALPHA YIELD

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Alpha Yield.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0010645325	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	500.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels	100 000 Euros	Pas de minimum
C	FR0013305208	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs	Pas de minimum	Pas de minimum
ID	FR001400XOP4	Distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	500 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels	100 000 Euros	Pas de minimum

RF(*)	FR00140107W8	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	1 part	Pas de minimum
VYV Obligations Monde Flexible	FR0014010X76	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Part réservée aux investisseurs du réseau de distribution du Groupe VYV	1 part	Pas de minimum

(*) La part RF peut également être souscrite par :

- La société de gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP est, sans se comparer à un indice de référence, la recherche d'une performance sur la durée de placement recommandée de 3 ans, (i) en investissant sur les marchés de taux internationaux, (ii) en privilégiant, en dehors de toute allocation sectorielle ou géographique prédéfinie, des actifs décotés sur ces marchés (via une gestion dite « value »).

Indicateur de référence

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Critères financiers :

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux. L'exposition au risque actions n'excédera pas 10% de l'actif net. Le portefeuille sera investi, entre 70% et 100 % de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs privés de la zone OCDE, et, dans la limite de 10% de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou de pays émergents. Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises entre 0% et 100% de l'actif net.

Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert et le FCP pourra être exposé à un tel risque dans la limite de 100% de l'actif net. La sensibilité du FCP sera comprise entre -2 et +10. Le FCP cherche à tirer parti des anomalies de valorisation sur les obligations privées, sans levier. Il s'agit d'une gestion opportuniste qui mise sur la correction des décotes identifiées par le gérant.

Le processus de sélection des titres s'appuie sur des critères qualitatifs et quantitatifs tels que :

- Le profil de crédit de l'émetteur ;
- Une étude de la structure du titre ;
- Une étude comparative entre la valeur du titre telle que déterminée par la société de gestion et sa valeur de marché ;
- Une analyse juridique du support.

Le Fonds pourra également investir dans d'autres catégories d'actifs en respectant les fourchettes suivantes :

- De 0 à 10% en actions et titres donnant accès au capital ;
- De 0 à 10% en actions et parts d'OPC ;
- De 0 à 10% dans des emprunts d'espèce.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre -2 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Toutes devises : de 0% à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 100% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Zone OCDE : entre 90% et 100% de l'actif net Hors zone OCDE et pays-émergents : entre 0 et 10% de l'actif net

Analyse des critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille.

La part des titres analysés ESG dans le portefeuille (hors liquidités, OPC et produits dérivés) devra être supérieure à :

- 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
- 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composé à 60% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00), que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante :

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le FCP n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP pourra détenir, entre 0% et 10% de son actif net, des actions et des titres donnant accès au capital. Le FCP pourra détenir entre 0% et 10% de l'actif net, des actions issues de ces titres. L'exposition au risque « actions » restera inférieure à 10% de l'actif. Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone OCDE et, dans la limite de 10% maximum de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur privé ou au secteur public. Il pourra s'agir de grandes, moyennes et petites capitalisations. Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra investir, entre 70% et 100% de l'actif net, des titres de créance et instruments du marché monétaire, et de toutes durées. Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone OCDE et, entre 0% et 10% de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur privé ou au secteur public.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations high yield
- Obligations puttables
- Obligations callables
- Obligations avec Payment-In-Kind, dites « PIK Notes » (obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire)
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Obligations contingentes convertibles
- Titres participatifs
- Titres subordonnés d'émetteurs publics
- Bons du trésor

Le FCP pourra détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») entre 0 % et 20% de l'actif net. Les titres pourront relever de toutes les notations. Le portefeuille pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent). Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières. En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 20% de l'actif net)
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP. Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous). Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la société de gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La société de gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La société de gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation. Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrédition unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site : www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque actions :

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risques pays émergents et non OCDE :

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écartez des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Durée de placement recommandée

Supérieure à trois (3) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

01/01/2025 :

- Ofi Invest ESG Alpha Yield a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Alpha Yield ;
- Changement de méthodologie ESG ;
- Le FCP est passé en catégorie 2 de la Doctrine ISR ;
- Désormais minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%.

14/02/2025 :

- Création de la part dénommée « ID » - Code ISIN : FR001400X0P4 qui a été abondée le 17/02/2025 ;
- Modification du montant minimum pour la première souscription de la part I – Code ISIN : FR0010645325 : est passé de néant à 500 000 euros.

27/06/2025 :

Création de la part dénommée « RF » – Code ISIN : FR00140107W8 qui a été abondée le 01/08/2025.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

01/09/2025 :

- Enregistrement en Italie de la part I – Code ISIN : FR0010645325 ;
- Création de la part dénommée « VYV Obligations Monde Flexible » - Code ISIN : FR0014010X76 ;
- Ajout de précision concernant les prestataires de recherche ;
- Ajout d'un paragraphe d'avertissement à destination des investisseurs hongkongais ;
- Baisse des montants de première souscription de 500 000 euros à 100 000 euros pour la part I – Code ISIN : FR0010645325 et la part ID – Code ISIN : FR001400X0P4.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reportin-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Sur les douze derniers mois, le marché du crédit européen a évolué dans un environnement complexe mais globalement favorable aux actifs risqués. La période a débuté dans un contexte de désinflation en zone euro, permettant à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux, tandis que la Fed, confrontée à une économie américaine plus robuste et à des pressions politiques, a maintenu une posture plus prudente avant d'amorcer un assouplissement progressif. Ces décisions ont entraîné des mouvements contrastés sur les taux souverains, avec une baisse marquée du Bund en novembre, suivie de phases de remontée, notamment en juin, en lien avec des besoins accrus de financement public.

Le crédit High Yield a bénéficié d'un fort appétit des investisseurs tout au long de l'année, soutenu par des flux entrants constants et une recherche de rendement dans un environnement de taux encore élevés. Les primes de risque ont connu des phases de compression marquées, notamment en juillet, avec une surperformance des segments les plus risqués (B et CCC), avant de se stabiliser en août et de reprendre leur resserrement en septembre. Malgré quelques épisodes de volatilité liés à la guerre commerciale initiée par l'administration Trump, aux incertitudes politiques en France et aux tensions au Moyen-Orient, le marché a affiché une performance solide, avec +4,6 % pour le High Yield et +2,8 % pour l'Investment Grade sur l'année.

Le marché primaire a été particulièrement actif, avec des volumes d'émission record au printemps et en septembre. Le Fonds a participé à de nombreuses opérations, en restant sélectif et discipliné, privilégiant les émetteurs solides et les secteurs défensifs. Des arbitrages ont été réalisés tout au long de l'année, avec des ventes tactiques sur des noms comme Heimstaden, ABN, Caixa, KBC, Centrient, Orsted ou Urbaser, en fonction des publications de résultats ou de l'évolution du couple rendement/risque.

La gestion du Fonds a été marquée par une approche tactique sur la duration, allongée progressivement pour tirer parti des mouvements de taux, notamment via l'utilisation de futures Bund. La sensibilité du portefeuille a été maintenue autour de 4 ans en fin de période, légèrement supérieure à celle de l'univers crédit.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

La couverture crédit a été renforcée à plusieurs reprises, passant de 20 % à 50 % de l'actif net via l'indice Crossover, en réponse à des niveaux de valorisation historiquement tendus. L'allocation entre poches de rendement est restée globalement stable, avec une préférence pour les dettes hybrides corporate et les notations BB, au détriment des notations B.

En somme, le Fonds a su naviguer avec agilité dans un environnement mouvant, en combinant discipline de sélection, gestion active de la sensibilité et des couvertures, et réactivité face aux opportunités du marché primaire. La performance annuelle est positive, portée par le portage, la compression des spreads et la qualité de la sélection, tout en maintenant une approche prudente face aux incertitudes persistantes sur les plans économique et politique.

Performances

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 5,61% pour la part C et 6,35% pour la part I.

Entre le 17/02/2025 (date d'abondement) et le 30/09/2025, la performance de la part ID s'élève à 2,90%.

Entre le 01/08/2025 (date d'abondement) et le 30/09/2025, la performance de la part RF s'élève à 0,26%.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ALPHA YIELD PART C	FR0013305208	30/09/2024	30/09/2025	5,61%	-	114,87 €	121,31 €
OFI INVEST ALPHA YIELD PART I	FR0010645325	30/09/2024	30/09/2025	6,35%	-	1 597 494,99 €	1 698 884,67 €
OFI INVEST ALPHA YIELD PART ID	FR001400XOP4	17/02/2025	30/09/2025	2,90%	-	500 000,00 €	514 477,22 €
OFI INVEST ALPHA YIELD PART RF	FR00140107W8	01/08/2025	30/09/2025	0,26%	-	100,00 €	100,26 €
OFI INVEST ALPHA YIELD PART VYV OBLIGATIONS MONDE FLEXIBLE	FR0014010X76	aucun porteur au 30/09/2025		-	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)					
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ALPHA YIELD	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	381 446 384,77	364 473 740,78
OFI INVEST ALPHA YIELD	OBLIGATIONS	XS3025437982	ALSTRIA OFFICE REIT AG 5,5% 20/03/2031	7 703 358,00	
OFI INVEST ALPHA YIELD	OBLIGATIONS	BE6357126372	BELFIUS BANK SA/NV VAR PERP	7 200 000,00	4 833 984,00
OFI INVEST ALPHA YIELD	OBLIGATIONS	FR0014005090	LA BANQUE POSTALE VAR PERPETUAL		6 684 462,00
OFI INVEST ALPHA YIELD	OBLIGATIONS	XS3081797964	TEVA PHARM FIN IV 4,125% 01/06/2031	6 040 419,20	1 498 650,00
OFI INVEST ALPHA YIELD	OBLIGATIONS	XS3029358317	ACS ACTIVIDADES CONS Y S 3,75% 11/06/2030	5 759 342,00	
OFI INVEST ALPHA YIELD	OBLIGATIONS	FR001400WJH9	BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 15/01/2035	5 670 930,00	5 695 458,00
OFI INVEST ALPHA YIELD	OBLIGATIONS	XS2854423386	SOFTBANK GROUP CORP 5,375% 08/01/2029		5 350 543,00
OFI INVEST ALPHA YIELD	OBLIGATIONS	XS3176794595	INPOST NA 4% 01/04/2031	5 082 000,00	
OFI INVEST ALPHA YIELD	OBLIGATIONS	FR001400U3Q9	ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	5 006 274,00	503 019,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **22 326 063 euros**
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- **Crédit :** **263 800 000 euros**
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **29 909 900 euros**
- Options : Pas de position au 30/09/2025

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **CREDIT AGRICOLE CIB**
- **NATIXIS CAPITAL MARKET PARIS**
- **SOCIETE GENERALE CIB**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Ofi Invest Alpha Yield n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Alpha Yield

Identifiant d'entité juridique :
969500SBXZF5MWMF5A21

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ % <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____ %	<input checked="" type="radio"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,53% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ofi Invest Alpha Yield (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,53% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composées à 60% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield» (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00).

L'indicateur de référence de l'univers ISR est cohérent avec la stratégie de gestion du Fonds.

● **Quels sont les utilisateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,36 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,20 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 45,53% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG moyen du portefeuille s'établit à **7,39** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG trimestriel de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, est de **6,25** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 15% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 45,53%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives
 correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 17531,33 Teq CO2	133153,33 Teq CO2	Ajustement de la formule	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

Emissions de gaz à effet de serre			Taux de couverture = 72,76 %	Taux de couverture = 63,34%	<p>d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR</p> <p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de « production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production »</p> <p>Analysé de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.</p>
			4649,34 Teq CO2	3300,41 Teq CO2		
			Taux de couverture = 72,76 %	Taux de couverture = 63,34%		
			128874,24 Teq CO2	106339,32 Teq CO2		
2. Empreinte carbone		<p>Emissions de GES de niveau 2</p> <p>Emissions de GES de niveau 3</p> <p>Emissions totales de GES</p>	Taux de couverture = 72,76 %	Taux de couverture = 63,34%	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)</p>
			151054,92 (Teq CO2)	122793,06 Teq CO2		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		<p>Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)</p> <p>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)</p>	416,32 (Teq CO2/million d'EUR)	432,96 (Teq CO2/million d'EUR)	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs</p>
			Taux de couverture = 72,94 %	Taux de couverture = 63,34%		
			785,21 (Teq CO2/million d'EUR)	688,60 (Teq CO2/million d'EUR)		<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs</p>
			Taux de couverture = 73,31 %	Taux de couverture = 63,34%		

						d'incidences négatives (PAI).
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,10%	0,10%		Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui proviennent de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 61,11 % Taux de couverture = 72,23 % Part d'énergie non-renouvelable produite = 36,97 % Taux de couverture = 22,97 %	Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,62 % Taux de couverture = 68,45 % Part d'énergie non-renouvelable produite = 47,07 % Taux de couverture = 20,07 %		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,58 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 80,48 %	0,83 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 72,36 %		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,0 % Taux de couverture = 72,85 %	0,01 Taux de couverture = 69,79 %		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle

						sur l'huile de palme.
						<u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	9783,20 (T/million d'EUR CA)	4154,14 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1398,65 (Tonnes)	984,23 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	0 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;

					Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
					<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			0,38 %	0,40 %	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.
11.	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Taux de couverture = 75,67 %	Taux de couverture = 79,32 %	Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
12.	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,22 %	13,94 %	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
13.	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36,45 %	37,30 %	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
			Taux de couverture = 78,67 %	Taux de couverture = 77,61 %	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration» ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.

						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</i>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	0 %		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0 %	0 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,05 %	0,07 %	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



investissements dans des actifs spécifiques.

Actif	Secteur	Poids	Pays
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I		5,06%	France
OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC		1,98%	
ALSTRIA OFFICE REIT-AG RegS	Immobilier	1,42%	Allemagne
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION CO RegS	Technologies de l'information	1,00%	Italie
ACS ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y MTN RegS	Industrie	1,00%	Espagne
TENNET HOLDING BV RegS	Services aux collectivités	0,88%	Pays-Bas
TELEFONICA EUROPE BV RegS	Services de communication	0,88%	Espagne
EDP SA RegS	Services aux collectivités	0,87%	Portugal
IBERDROLA INTERNATIONAL BV RegS	Services aux collectivités	0,87%	Espagne
INPOST SA RegS	Industrie	0,87%	Pologne
SILGAN HOLDINGS INC RegS	Biens et services industriels	0,83%	États-Unis
ROQUETTE FRERES SA RegS	Soins de santé	0,81%	France
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING (UK RegS	Consommation discrétionnaire	0,80%	République tchèque
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE NETHER	Santé	0,80%	Israël
BNP PARIBAS SA RegS	Finance	0,75%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 septembre 2025, le Fonds a **94,27%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

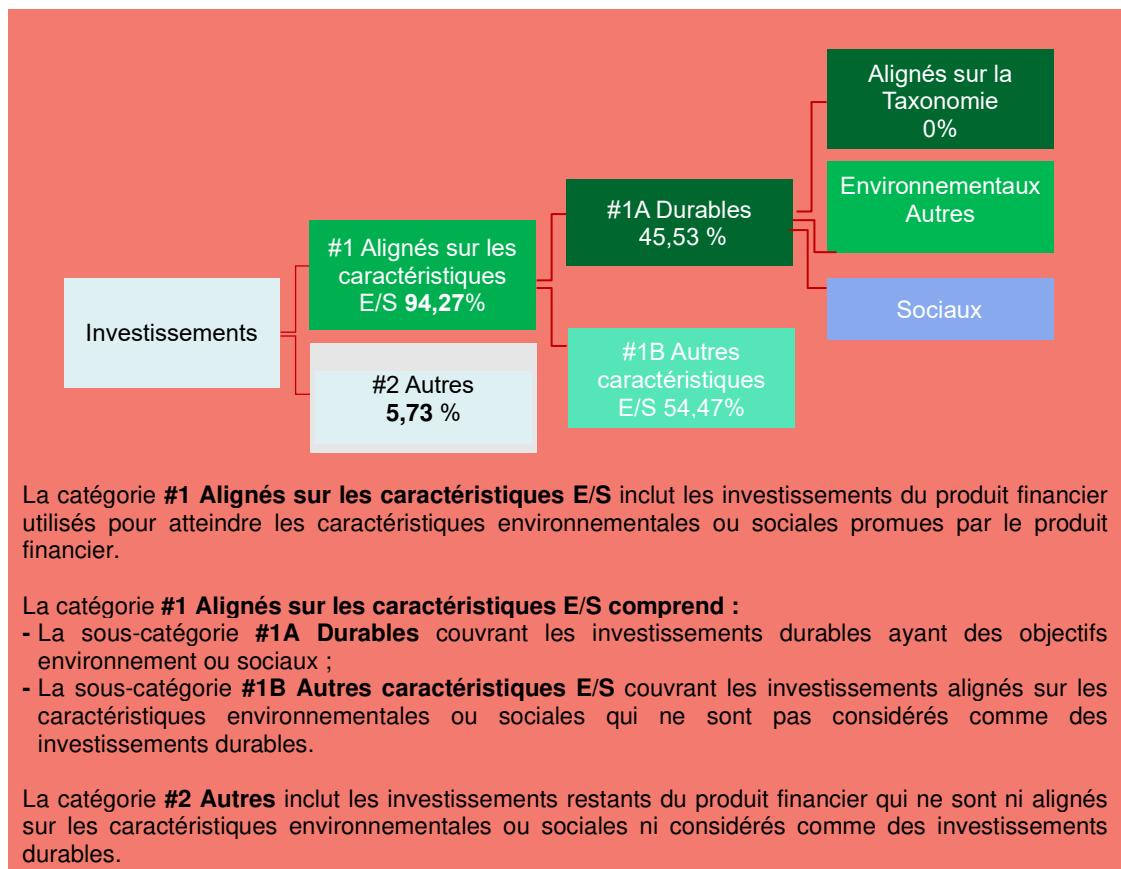
Le Fonds a **5,73%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **6,10%** de liquidités ;
- **-4,80 %** de dérivés ;
- **4,43 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a 45,53% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 65% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 35% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 25% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 15% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durables.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Oui

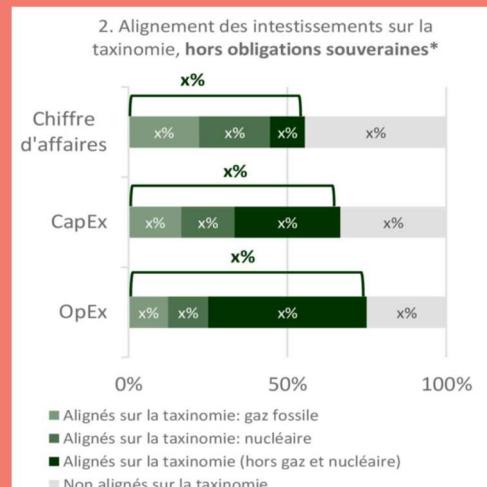
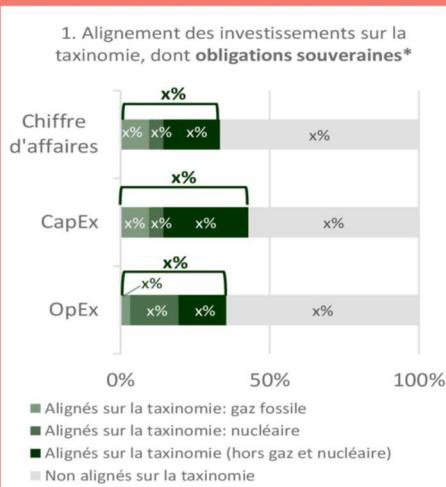
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **26,36%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 4,78%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice composé à 60% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00) qui est cohérent avec la stratégie du Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



OFI INVEST ALPHA YIELD

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025**

OFI INVEST ALPHA YIELD
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ALPHA YIELD relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST ALPHA YIELD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.01.07 16:57:55 +0100



Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	617 874 063,12	471 168 440,50
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	547 641 273,35	436 066 944,98
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	547 641 273,35	436 066 944,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	41 324 774,84	23 812 151,33
OPCVM	41 324 774,84	23 812 151,33
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	28 908 014,93	11 289 344,19
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	617 874 063,12	471 168 440,50
Créances et comptes d'ajustement actifs	13 187 300,97	14 817 610,83
Comptes financiers	3 676 227,71	2 996 564,24
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	16 863 528,68	17 814 175,07
Total Actif I+II	634 737 591,80	488 982 615,57

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	562 119 151,69	414 757 644,48
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	34 072 688,61	53 598 941,90
Capitaux propres	596 191 840,30	468 356 586,38
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	596 191 840,30	468 356 586,38
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	28 844 065,90	11 376 663,42
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	28 844 065,90	11 376 663,42
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	9 701 685,60	9 249 365,77
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	9 701 685,60	9 249 365,77
Total Passifs : I+II+III+IV	634 737 591,80	488 982 615,57

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	24 777 674,36	19 126 735,28
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	777 732,28	1 465 685,25
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	551 903,10	579 889,83
Sous-total Produits sur opérations financières	26 107 309,74	21 172 310,36
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-6 821 975,73	-5 424 119,27
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-4 051,12	-7 002,97
Sous-total Charges sur opérations financières	-6 826 026,85	-5 431 122,24
Total Revenus financiers nets (A)	19 281 282,89	15 741 188,12
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 158 697,40	-2 138 603,26
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-3 158 697,40	-2 138 603,26
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	16 122 585,49	13 602 584,86
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 856 078,30	2 418 621,13
Sous-total Revenus nets I = C+D	17 978 663,79	16 021 205,99

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	13 303 229,20	-1 903 529,33
Frais de transactions externes et frais de cession	-249 747,27	-203 359,96
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	13 053 481,93	-2 106 889,29
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	2 861 244,07	-1 151 192,96
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	15 914 726,00	-3 258 082,25
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 392 552,10	33 929 267,10
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	23 334,65	-53 797,95
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	1 415 886,75	33 875 469,15
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 236 587,93	6 960 349,01
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	179 298,82	40 835 818,16
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	34 072 688,61	53 598 941,90

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie de gestion est discréSSIONnaire quant à la sélection des valeurs.

Critères financiers :

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux. L'exposition au risque actions n'excédera pas 10% de l'actif net. Le portefeuille sera investi, entre 70% et 100 % de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs privés de la zone OCDE, et, dans la limite de 10% de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou de pays émergents. Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises entre 0% et 100% de l'actif net.

Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert et le FCP pourra être exposé à un tel risque dans la limite de 100% de l'actif net. La sensibilité du FCP sera comprise entre -2 et +10. Le FCP cherche à tirer parti des anomalies de valorisation sur les obligations privées, sans levier. Il s'agit d'une gestion opportuniste qui mise sur la correction des décotes identifiées par le gérant.

Le processus de sélection des titres s'appuie sur des critères qualitatifs et quantitatifs tels que :

- Le profil de crédit de l'émetteur ;
- Une étude de la structure du titre ;
- Une étude comparative entre la valeur du titre telle que déterminée par la société de gestion et sa valeur de marché ;
- Une analyse juridique du support.

Le Fonds pourra également investir dans d'autres catégories d'actifs en respectant les fourchettes suivantes :

- De 0 à 10% en actions et titres donnant accès au capital ;
- De 0 à 10% en actions et parts d'OPC ;
- De 0 à 10% dans des emprunts d'espèce.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre -2 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Toutes devises : de 0% à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 100% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Zone OCDE : entre 90% et 100% de l'actif net Hors zone OCDE et pays-émergents : entre 0 et 10% de l'actif net

Analyse des critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille.

La part des titres analysés ESG dans le portefeuille (hors liquidités, OPC et produits dérivés) devra être supérieure à :

- 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
- 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composé à 60% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 40% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ERO0), que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante :

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le FCP n'est pas labellisé ISR.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Actif net					
en EUR	596 191 840,30	468 356 586,38	318 768 684,05	261 844 836,57	240 147 471,73
Nombre de titres					
Catégorie de parts C	1 541 119,2210	1 138 972,7226	655 210,0383	440 105,3838	323 173,2073
Catégorie de parts I	236,0367	211,2805	178,3195	176,5621	138,1797
Catégorie de parts ID	16,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts RF	10,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	121,31	114,87	102,21	91,47	108,85
Catégorie de parts I en EUR	1 698 884,67	1 597 494,99	1 412 040,71	1 255 011,86	1 483 340,07
Catégorie de parts ID en EUR	514 477,22 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	100,26 ⁽²⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	9 335,60	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	6,35	2,61	-0,66	0,08	6,79
Catégorie de parts I en EUR	101 264,47	46 321,90	288,56	10 509,23	101 793,68
Catégorie de parts ID en EUR	3 147,12	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-3,54	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts ID a été créée le 17/02/2025 avec une valeur nominale de EUR 500 000,00.

(2) La catégorie de parts RF a été créée le 01/08/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours férié.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché

quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,10% TTC pour la catégorie de parts C
- 0,40% TTC pour les catégories de parts I et ID
- 0,50% TTC pour la catégorie de parts RF

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fond pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Catégorie de parts C

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Catégorie de parts I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Catégorie de parts ID

La distribution pure : les sommes afférentes au revenu net sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Catégorie de parts RF

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Catégorie de parts C

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Catégorie de parts I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Catégorie de parts ID

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Catégorie de parts RF

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	468 356 586,38	318 768 684,05
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	206 307 997,82	170 153 929,51
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-109 064 698,07	-65 937 191,90
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	16 122 585,49	13 602 584,86
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	13 053 481,93	-2 106 889,29
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 415 886,75	33 875 469,15
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	596 191 840,30	468 356 586,38

Souscriptions rachats

Catégorie de parts C		
Parts émises		692 990,5441
Parts rachetées		290 844,0457
Catégorie de parts I		
Parts émises		67,5577
Parts rachetées		42,8015
Catégorie de parts ID		
Parts émises		24,0000 ⁽³⁾
Parts rachetées		8,0000
Catégorie de parts RF		
Parts émises		10,0000 ⁽⁴⁾
Parts rachetées		-

(3) La catégorie de parts ID a été créée le 17/02/2025.

(4) La catégorie de parts RF a été créée le 01/08/2025.

Commissions

Catégorie de parts C			
Montant des commissions de souscription acquises			0,00
Montant des commissions de rachat acquises			0,00
Catégorie de parts I			
Montant des commissions de souscription acquises			0,00
Montant des commissions de rachat acquises			0,00
Catégorie de parts ID			
Montant des commissions de souscription acquises			0,00
Montant des commissions de rachat acquises			0,00
Catégorie de parts RF			
Montant des commissions de souscription acquises			0,00
Montant des commissions de rachat acquises			0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0013305208 - OFI INVEST ALPHA YIELD C

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

FR0010645325 - OFI INVEST ALPHA YIELD I

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR001400XOP4 - OFI INVEST ALPHA YIELD ID

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Distribution
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR00140107W8 - OFI INVEST ALPHA YIELD RF

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
		+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Exposition +/-		
		+/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
					+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	547 641	285 816	261 825	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 676	-	-	-	3 676

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	29 910	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	315 726	261 825	-	3 676
Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers					
0-3 mois					
3 mois-1 an					
1-3 ans					
3-5 ans					
>5 ans					
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	1 954	4 527	19 598	133 546	388 016
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 676	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	29 910
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	5 631	4 527	19 598	133 546	417 926

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	GBP +/-	USD +/-	+/-	+/-
Montants exprimés en milliers				
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	23 721	17 387	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	432	499	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-22 193	-16 566	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	1 959	1 320	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Montants exprimés en milliers			
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	185 073	355 204	7 364
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-263 800
Solde net	185 073	355 204	-256 436

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	133	
<i>Société Générale</i>	7	
<i>Natixis</i>	126	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	11 199	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	11 199	
<i>Bnp Paribas</i>	11 199	
Comptes financiers	3 676	
<i>Société Générale</i>	3 676	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	
Instruments financiers à terme non compensés	69	
<i>Natixis</i>	68	
<i>CACIB</i>	1	
Dettes	-	
Collatéral espèces	-	
Concours bancaires	-	

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I OFI INVEST AM	France	Monétaire	EUR	29 704
FR0010596783	OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC OFI INVEST AM	France	Obligations	EUR	11 621
Total					41 325

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	11 781 850,41
Vente à règlement différé	1 364 230,15
Coupons à recevoir	41 220,41
Total créances	13 187 300,97
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-317 183,22
Provision commission de mouvement	-19 242,52
Achat à règlement différé	-9 365 259,86
Total dettes	-9 701 685,60
Total	3 485 615,37

Frais de gestion

Catégorie de parts C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40 ⁽⁵⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts RF		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,42 ⁽⁶⁾
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-

(5) La catégorie de parts ID ayant été créée le 17/02/2025, le taux présenté a été annualisé.

(6) La catégorie de parts RF ayant été créée le 01/08/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	27 993,00	1 061,13	29 704 212,09
FR0010596783	OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC	87 821,6653	132,32	11 620 562,75
<i>Sous-total</i>				41 324 774,84

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts C		
Revenus nets	4 818 652,33	3 890 728,96
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 818 652,33	3 890 728,96
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 818 652,33	3 890 728,96
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 818 652,33	3 890 728,96
Total	4 818 652,33	3 890 728,96
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 541 119,2210	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts I		
Revenus nets	13 010 640,32	12 130 477,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	13 010 640,32	12 130 477,03
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	13 010 640,32	12 130 477,03
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	13 010 640,32	12 130 477,03
Total	13 010 640,32	12 130 477,03
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	236,0367	211,2805
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts ID		
Revenus nets	149 369,67⁽⁷⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	149 369,67	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	149 369,67	-
Affectation :		
Distribution	149 369,60	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,07	-
Capitalisation	-	-
Total	149 369,67	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	16,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	9 335,60	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts RF		
Revenus nets	1,47⁽⁸⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,47	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,47	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,47	-
Total	1,47	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(7) La catégorie de parts ID a été créée le 17/02/2025.

(8) La catégorie de parts RF a été créée le 01/08/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts C		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 972 916,71	-914 519,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 972 916,71	-914 519,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 972 916,71	-914 519,53
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 972 916,71	-914 519,53
Total	4 972 916,71	-914 519,53
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 541 119,2210	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 891 492,19	-2 343 562,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	10 891 492,19	-2 343 562,72
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 891 492,19	-2 343 562,72
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	10 891 492,19	-2 343 562,72
Total	10 891 492,19	-2 343 562,72
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	236,0367	211,2805
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts ID		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	50 354,00⁽⁹⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	50 354,00	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	50 354,00	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	50 354,00	-
Total	50 354,00	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	16,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-36,90⁽¹⁰⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-36,90	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-36,90	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-36,90	-
Total	-36,90	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(9) La catégorie de parts ID a été créée le 17/02/2025.

(10) La catégorie de parts RF a été créée le 01/08/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				547 641 273,35	91,86
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				547 641 273,35	91,86
ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 11/12/2036	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 669 500,34	0,45
ABERTIS FINANCE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	3 300 000,00	3 501 858,74	0,59
ABN AMRO BANK NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 917 865,89	0,32
ACS ACTIVIDADES CONS Y S 3,75% 11/06/2030	Construction	EUR	5 800 000,00	5 859 911,62	0,98
AEDAS HOMES OPCO SLU 4% 15/08/2026	Immobilier	EUR	371 000,00	377 274,43	0,06
AGEAS VAR 02/05/2056	Finance/Assurance	EUR	2 800 000,00	2 911 459,56	0,49
AIR FRANCE-KLM 3,75% 04/09/2030	Transport	EUR	3 100 000,00	3 099 183,81	0,52
ALBION FINANCING 1SARL 5,375% 21/05/2030	Finance/Assurance	EUR	2 767 000,00	2 880 801,71	0,48
ALEXANDRITE LAKE LUX HOL 6,75% 30/07/2030	Finance/Assurance	EUR	2 820 000,00	2 917 727,10	0,49
ALLIANZ SE VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	2 600 000,00	2 299 806,85	0,39
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 4,125% 15/02/2031	Finance/Assurance	EUR	4 836 000,00	4 738 776,25	0,79
ALMAVIVA 5% 30/10/2030	IT/Communication	EUR	5 691 000,00	5 911 191,11	0,99
ALPHA BANK SA VAR 12/05/2030	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	2 065 735,18	0,35
ALSTRIA OFFICE REIT AG 5,5% 20/03/2031	Immobilier	EUR	7 800 000,00	8 351 025,12	1,40
ALTAREA 1,75% 16/01/2030	Immobilier	EUR	2 700 000,00	2 531 190,08	0,42
AMVER FINCO PLC 6,625% 15/07/2029	Admin. privée	EUR	3 584 000,00	3 823 160,82	0,64
APA INFRASTRUCTURE VAR 09/11/2083	Finance/Assurance	EUR	3 600 000,00	4 144 871,84	0,70
APCOA PARKING HOLDINGS GMBH 6% 15/04/2031	Transport	EUR	3 592 000,00	3 742 444,93	0,63
ARAMARK 4,375% 15/04/2033	Finance/Assurance	EUR	3 242 000,00	3 326 210,50	0,56
ARKEMA 3,50% 12/09/2034	Manufacture	EUR	1 700 000,00	1 684 271,27	0,28
AROUNDOWN FINANCE SARL VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	3 100 000,00	2 997 994,29	0,50
AROUNDOWN SA 4,80% 16/07/2029	Immobilier	EUR	2 000 000,00	2 123 335,07	0,36
AS2 SPA VAR PERTPETUAL	Energie	EUR	3 000 000,00	3 139 130,14	0,53
ASR NEDERLAND NV VAR PERPTUAL	Finance/Assurance	EUR	2 914 000,00	3 195 510,36	0,54
ATHORA NETHERLANDS VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	2 311 000,00	2 537 259,88	0,43
AVIVA PLC VAR 03/06/2055	Finance/Assurance	GBP	3 600 000,00	3 542 931,44	0,59
AXA SA VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 276 516,68	0,55

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
B&M EUROPEAN VALUE RET 8.125% 15/11/2030	Commerce	GBP	1 500 000,00	1 871 845,30	0,31
BALL CORP 4.25% 01/07/2032	Manufacture	EUR	3 067 000,00	3 189 929,62	0,54
BANCA MONTE DEI PASCHI S VAR 02/10/2035	Finance/Assurance	EUR	3 738 000,00	3 814 554,24	0,64
BANCO COMERC VAR 20/03/2037	Finance/Assurance	EUR	2 900 000,00	3 101 975,86	0,52
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 03/09/2030	Finance/Assurance	EUR	2 800 000,00	2 906 112,71	0,49
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 09/03/2028	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	798 971,73	0,13
BANCO DE SABADELL SA VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 343 324,58	0,39
BANCO MONTE DEI PASCHI SIENA SPA VAR 27/11/2030	Finance/Assurance	EUR	3 958 000,00	4 155 933,07	0,70
BANK OF MONTREAL VAR 10/07/2030	Finance/Assurance	EUR	2 300 000,00	2 380 914,32	0,40
BARCLAYS BANK PLC VAR 12/05/2032	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	1 872 261,50	0,31
BARCLAYS PLC 4.337% 10/01/2028	Finance/Assurance	USD	1 500 000,00	1 289 461,60	0,22
BARCLAYS PLZ VAR 26/03/2037	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 121 916,99	0,36
BAWAG PSK VAR 21/01/2032	Finance/Assurance	EUR	4 100 000,00	4 247 256,27	0,71
BEACH ACQUISITION BIDCO 5.25% 15/07/2032	Admin. privée	EUR	1 837 000,00	1 907 145,85	0,32
BELFIUS BANK SA/NV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 542 184,22	0,43
BNP PARIBAS VAR 18/02/2037	Finance/Assurance	EUR	2 900 000,00	2 983 307,33	0,50
BNP PARIBAS VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	4 000 000,00	4 443 661,20	0,75
BOOTS GROUP FINCO LP 5.375% 31/08/2032	Admin. privée	EUR	583 000,00	605 578,21	0,10
BPCE SA VAR 02/02/2034	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 442 494,11	0,24
BPCE SA VAR 13/10/2046	Finance/Assurance	EUR	2 800 000,00	2 586 106,85	0,43
BPCE SA VAR 18/01/2030	Finance/Assurance	USD	1 500 000,00	1 335 843,55	0,22
BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC VAR 03/10/2054	IT/Communication	EUR	3 400 000,00	3 731 634,60	0,63
CAIDENT FINANCE PLC 0.625% 19/03/2030	Energie	EUR	1 000 000,00	904 543,29	0,15
CAIXA ECO MONTEPIO GERAL 3.5% 25/06/2029	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 833 179,67	0,31
CAIXA ECO MONTEPIO GERAL VAR 29/05/2028	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 805 906,27	0,30
CAIXABANK SA VAR 08/08/2036	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 286 091,42	0,38
CAIXABANK SA VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 117 892,60	0,36
CALIFORNNIA BUYER LIMITED 5.625% 15/02/2032	Energie	EUR	2 361 000,00	2 480 924,04	0,42
CARNIVAL PLC 4.125% 15/07/2031	Transport	EUR	4 315 000,00	4 419 334,90	0,74
CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	4 000 000,00	4 036 727,67	0,68
CCF HOLDINGS SAS VAR 27/05/2035	Admin. privée	EUR	2 400 000,00	2 485 954,19	0,42
CELANESE US HOLDINGS INC 5% 15/04/2031	Manufacture	EUR	1 578 000,00	1 615 035,66	0,27
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15/05/2030	Manufacture	EUR	800 000,00	850 721,33	0,14
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL FRN 15/05/2030	Manufacture	EUR	1 549 000,00	1 567 491,96	0,26
CIDRON AIDA FINCO SARL 7.0% 27/10/2031	Finance/Assurance	EUR	2 426 000,00	2 554 755,91	0,43
CIRSA FINANCE INTER 10.375% 30/11/2027	Finance/Assurance	EUR	677 000,00	633 226,79	0,11

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	Finance/Assurance	EUR	930 000,00	933 036,45	0,16
CLARIOS GLOBAL LP/US FIN 4.75% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	3 150 000,00	3 256 351,00	0,55
COMMERCEBANK AG PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 152 478,61	0,36
CPI PROPERTY GROUP SA 1.75% 14/01/2030	Immobilier	EUR	2 200 000,00	1 947 052,14	0,33
CPI PROPERTY GROUP SA 6% 27/01/2032	Immobilier	EUR	3 034 000,00	3 227 166,05	0,54
CPI PROPERTY GROUP SA 7% 07/05/2029	Immobilier	EUR	457 000,00	503 615,63	0,08
CREDIT AGRICOLE ASSRNCE VAR 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	3 200 000,00	3 418 501,95	0,57
CREDIT AGRICOLE SA VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	2 600 000,00	2 758 618,57	0,46
CRELAN SA VAR 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 623 620,82	0,44
CROWN EURO HOLDING SACA 3.75% 30/09/2031	Finance/Assurance	EUR	2 709 000,00	2 707 780,95	0,45
CURRENTA GROUP HOLDINGS 5.5% 15/05/2030	Finance/Assurance	EUR	1 685 000,00	1 766 335,89	0,30
DEUTSCHE BANK AG VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 953 804,33	0,33
DEUTSCHE BANK AG VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 609 024,66	0,27
DEUTSCHE BANK TF/TV PERP	Finance/Assurance	USD	1 000 000,00	920 942,00	0,15
DNB BANK ASA VAR 15/01/2031	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 235 399,84	0,21
DOBANK 7% 28/02/2030	Admin. privée	EUR	2 271 000,00	2 429 384,59	0,41
DSB 3.125% 04/09/2034	Transport	EUR	719 000,00	717 430,61	0,12
DSM BV 3.625% 02/07/2034	Manufacture	EUR	800 000,00	820 461,59	0,14
DUOMO BIDCO SPA FRN 15/07/2031	Admin. privée	EUR	2 032 000,00	2 074 881,55	0,35
DYNAMO NEWCO II GMBH 6.25% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	2 269 000,00	2 422 815,63	0,41
EDGE FINCO PLC 8.125% 15/08/2031	Transport	GBP	2 207 000,00	2 705 702,58	0,45
EDP SA VAR 27/05/2055	Energie	EUR	5 000 000,00	5 143 254,11	0,86
EDREAMS ODIGEO SA 4.875% 31/12/2030	Admin. privée	EUR	2 126 000,00	2 181 923,54	0,37
EIRCOM FINANCE DAC 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	1 341 000,00	1 402 522,10	0,24
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	2 000 000,00	2 011 724,38	0,34
ELIA GROUP SA NV VAR PERPETUAL	Energie	EUR	2 300 000,00	2 462 494,68	0,41
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	Energie	EUR	1 200 000,00	1 164 652,93	0,20
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	1 000 000,00	910 322,88	0,15
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	1 000 000,00	1 143 507,53	0,19
ENEL SPA VAR PERPTUAL	Energie	EUR	1 086 000,00	1 141 763,42	0,19
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 29/05/22054	Energie	EUR	700 000,00	736 566,08	0,12
ERSTE GROUP BANK AG 6.375% PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	2 600 000,00	2 767 618,79	0,46
EUROBANK ERG SVCS HLDGS VAR 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 563 319,86	0,43
EUROBANK SA VAR 24/09/2030	Finance/Assurance	EUR	2 451 000,00	2 532 316,12	0,42
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 09/09/2055	Manufacture	EUR	1 800 000,00	1 804 856,55	0,30
FLUTTER TREASURY 4% 04/06/2031	Finance/Assurance	EUR	2 346 000,00	2 382 224,85	0,40
FLUTTER TREASURY DAC 5% 29/04/2029	Culture	EUR	946 000,00	1 000 531,64	0,17
FMG RESOURCES AUG 2006 5.875% 15/04/2030	Finance/Assurance	USD	1 150 000,00	1 030 136,02	0,17

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FORVIA SE 5.625% 15/06/2030	Manufacture	EUR	1 488 000,00	1 566 638,94	0,26
FRESENIUS MED CARE III 2.375% 16/02/2031	Finance/Assurance	USD	3 000 000,00	2 262 047,87	0,38
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31/10/2031	Commerce	EUR	2 035 000,00	2 110 015,74	0,35
FUTURE PLC 6.75% 10/07/2030	IT/Communication	GBP	3 388 000,00	3 950 331,14	0,66
GENERALI 4.1562% 03/01/2035	Finance/Assurance	EUR	2 260 000,00	2 401 791,29	0,40
GESTAMP AUTOMOCION 4.375% 15/10/2030	Manufacture	EUR	2 169 000,00	2 181 862,17	0,37
GOTHAER ALLG VERSICHERUN VAR 20/06/2045	Finance/Assurance	EUR	3 300 000,00	3 486 966,70	0,58
GRIFOLS SA 7.125% 01/05/2030	Manufacture	EUR	3 300 000,00	3 579 758,88	0,60
GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/2042	Finance/Assurance	EUR	2 300 000,00	2 054 457,36	0,34
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	Manufacture	EUR	1 928 000,00	2 083 353,42	0,35
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 0.75% 06/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 715 936,07	0,29
HLDING D'INFRA METIERS 3.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	2 318 000,00	2 304 127,46	0,39
HOLDING DINFRA METIERS 4.875% 24/10/2029	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 301 617,97	0,22
HUHTAMAKI OYJ 3.5% 04/09/2031	Manufacture	EUR	2 049 000,00	2 060 709,89	0,35
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	5 300 000,00	5 118 464,84	0,86
ICELAND BONDCO PLC FRN 15/12/2027	Finance/Assurance	EUR	1 201 000,00	1 225 257,80	0,21
IDS FINANCING PLC 4% 01/10/2032	Finance/Assurance	EUR	1 620 000,00	1 614 102,53	0,27
IHO VERWALTUNGS GMBH 6.75% 15/11/2029PIK	Manufacture	EUR	2 600 000,00	2 824 295,50	0,47
ILIAD SA 4.25% 09/01/2032	IT/Communication	EUR	2 500 000,00	2 524 270,21	0,42
IMERYS SA 4.75% 29/11/2029	Mines	EUR	1 500 000,00	1 640 928,08	0,28
ING GROEP NV VAR 20/08/2037	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 018 015,21	0,51
ING GROEP NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	USD	3 941 000,00	3 471 963,23	0,58
INPOST NA 4% 01/04/2031	Transport	EUR	5 082 000,00	5 099 888,64	0,86
INTESA SANPAOLO SPA PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 634 300,69	0,44
INTESA SANPAOLO SPA VAR 14/11/2036	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 230 910,66	0,37
INTESA SANPAOLO SPA VAR 16/09/2032	Finance/Assurance	EUR	3 505 000,00	3 595 841,44	0,60
INTESA SANPAOLO SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	2 575 000,00	2 864 840,32	0,48
INTRALOT CAPITAL LUXEMBERG SA 6.75% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	2 320 000,00	2 340 613,20	0,39
IPD 3 BV FRN 15/06/2031	IT/Communication	EUR	2 764 000,00	2 779 049,44	0,47
IREN SPA VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	2 800 000,00	2 929 199,29	0,49
IRON MOUNTAIN UK OLC 3.875% 15/11/2025	IT/Communication	GBP	1 683 000,00	1 954 456,12	0,33
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	Eau/Déchets	EUR	3 260 000,00	3 411 139,94	0,57
ITM ENTERPRISES SASU 5.75% 22/07/2029	Commerce	EUR	2 700 000,00	2 938 119,66	0,49
ITM ENTREPRISES SASU 4.125% 29/01/2030	Commerce	EUR	2 100 000,00	2 207 060,88	0,37
KAPLA HOLDING SA 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	3 222 000,00	3 337 791,18	0,56
KBC GROUP NV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 100 026,67	0,35
KEDRION SPA 6.5% 01/09/2029	Manufacture	USD	2 767 000,00	2 368 718,15	0,40
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA PERPETUAL	Manufacture	EUR	2 800 000,00	2 925 285,81	0,49

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LAGARDERE SCA 4.75% 12/06/2030	IT/Communication	EUR	2 700 000,00	2 795 810,42	0,47
LEGAL & GENERAL GROUP VAR 04/09/2055	Finance/Assurance	EUR	3 424 000,00	3 447 954,87	0,58
LENZING AG PERP 31/12/2099	Manufacture	EUR	3 100 000,00	3 199 813,93	0,54
LHMC FINCO 2 SARL 8.625% PIK 15/05/2030	Finance/Assurance	EUR	1 494 117,00	1 604 369,53	0,27
LOARRE INV FRN 5/29	Finance/Assurance	EUR	1 183 000,00	978 806,04	0,16
LOTTOMATIC GROUP SPA 4.875% 31/01/2031	Culture	EUR	2 190 000,00	2 299 134,09	0,39
LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027	Admin. privée	EUR	700 000,00	707 353,50	0,12
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 155 137,59	0,19
MANUCHAR GROUP BV FRN 04/07/2032	Commerce	EUR	3 298 000,00	3 273 338,11	0,55
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13/06/2028	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	774 473,10	0,13
NATIONALWIDE BLDG SOCIETY VAR 18/03/2028	Finance/Assurance	EUR	853 000,00	888 415,39	0,15
NATURGY 2.374% PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	3 800 000,00	3 815 206,97	0,64
NATWEST GROUP PLC VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	GBP	2 927 000,00	3 417 061,09	0,57
NEINOR HOMES SLU 5.875% 15/02/2030	Construction	EUR	1 263 000,00	1 353 705,68	0,23
NGG FINANCE PLC VAR 05/09/2082	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 967 043,84	0,33
NN GROUP NV VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 630 285,15	0,27
NN GROUP NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 434 000,00	1 532 332,39	0,26
NORDEA BANK ABP VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	USD	3 387 000,00	2 937 775,70	0,49
OEG FINANCE PLC 7.25% 27/09/2029	Finance/Assurance	EUR	2 433 000,00	2 551 090,39	0,43
OPAL BIDCO SAS 5.5% 31/03/2032	Finance/Assurance	EUR	2 655 000,00	2 753 409,05	0,46
OPTICS BIDCO SPA 7.75% 24/01/2033	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 691 005,95	0,45
OPTICS BIDCO SPA 7.875% 31/07/2028	Finance/Assurance	EUR	1 390 000,00	1 558 220,10	0,26
PAPREC HOLDING S 3.5% 01/07/2028	Finance/Assurance	EUR	1 098 000,00	1 101 924,13	0,18
PAPREC HOLDING SA 4.5% 15/07/2032	Finance/Assurance	EUR	3 749 000,00	3 866 906,05	0,65
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30/06/2029	Finance/Assurance	EUR	664 000,00	737 944,13	0,12
PERMANENT TSB GROUP VAR 25/04/2028	Finance/Assurance	EUR	824 000,00	897 575,86	0,15
PERRIGO FINANCE UNLIMITE 5.375% 30/09/2032	Commerce	EUR	2 382 000,00	2 531 804,96	0,42
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	Finance/Assurance	EUR	14 000,00	14 881,36	0,00
PINEWOOD FINANCE CO LTD 3.625% 15/11/2027	Finance/Assurance	GBP	1 442 000,00	1 628 815,85	0,27
PIRAEUS FINANCIAL HLDGS VAR 18/09/2035	Finance/Assurance	EUR	2 700 000,00	2 855 740,44	0,48
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	2 858 000,00	2 988 095,69	0,50
PLT VII FINANCE SARL 6% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 543 394,74	0,43
PRIMO TRITON WATER HLD 3.875% 31/10/2028	Finance/Assurance	EUR	2 545 000,00	2 589 667,58	0,43
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026	IT/Communication	EUR	2 300 000,00	2 312 018,73	0,39
PROXIMUS SADP 0.75% 17/11/2036	IT/Communication	EUR	3 400 000,00	2 621 008,30	0,44
PRYSMIAN SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	Manufacture	EUR	1 303 000,00	1 368 568,39	0,23
PUNCH FINANCE PLC 7.875% 30/12/2030	Finance/Assurance	GBP	2 348 000,00	2 812 044,75	0,47

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Q PARK HOLDING I BV 2% 01/03/2027	Transport	EUR	10 000,00	9 908,09	0,00
RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 575 826,23	0,43
RED ELECTRICA FIN SA UNI 3% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 301 853,12	0,22
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 4.375% 27/06/2030	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 600 360,07	0,27
REXEL SA 4.0% 15/09/2030	Commerce	EUR	1 998 000,00	2 030 838,24	0,34
ROLLS- ROYCE PLC 3.375% 18/06/2026	Manufacture	GBP	1 600 000,00	1 837 344,40	0,31
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	4 500 000,00	4 755 618,00	0,80
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30/05/2030	Finance/Assurance	EUR	3 481 000,00	3 764 406,33	0,63
SAMHALLSBYG HOLD 1.125% 26/09/2029	Admin. privée	EUR	3 200 000,00	2 460 815,78	0,41
SAPPI PAPIER HOLDINS 4.5% 15/03/2032	Manufacture	EUR	2 066 000,00	2 047 251,05	0,34
SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030	Eau/Déchets	EUR	2 442 000,00	2 496 566,49	0,42
SILFIN NV 5.125% 17/07/2030	Admin. privée	EUR	1 200 000,00	1 280 257,97	0,21
SILGAN HOLDINGS INC 4.25% 15/02/2031	Manufacture	EUR	4 848 000,00	4 885 577,39	0,82
SOFTBANK GROUP CORP 5.25% 10/10/2029	IT/Communication	EUR	3 500 000,00	3 656 584,17	0,61
SOGECAP SA PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 576 864,95	0,43
SOGECAP SA VAR 03/04/2045	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 547 915,62	0,43
SPIE SA 3.75% 28/05/2030	Science/Technologie	EUR	4 200 000,00	4 308 309,37	0,72
SWISSCOM FINANCE 3.5% 29/11/2031	Finance/Assurance	EUR	1 000,00	1 053,47	0,00
SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029	Manufacture	EUR	2 604 000,00	2 495 749,55	0,42
TAP SA 5.125% 15/11/2029	Transport	EUR	2 500 000,00	2 638 580,90	0,44
TDC NET AS 6.5% 01/06/2031	IT/Communication	EUR	829 000,00	937 925,72	0,16
TEAMSYSTEM SPA 5% 01/07/2031	IT/Communication	EUR	2 341 000,00	2 404 815,66	0,40
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	IT/Communication	EUR	900 000,00	956 916,25	0,16
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	4 600 000,00	5 167 563,12	0,87
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 305 049,28	0,22
TELEPERFORMANCE 4.25% 2 21/01/2030	Science/Technologie	EUR	2 300 000,00	2 428 743,29	0,41
TENNET HOLDING BV VAR PERPETUAL	Energie	EUR	4 900 000,00	5 211 515,15	0,87
TERNA RETE ELETTRICA VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	3 200 000,00	3 404 204,27	0,57
TEVA PHARM FIN IV 4.125% 01/06/2031	Finance/Assurance	EUR	4 580 000,00	4 699 805,17	0,79
TEVA PHARM FNC NL 7.375% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	887 000,00	1 005 177,35	0,17
TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	Finance/Assurance	EUR	2 600 000,00	2 492 076,14	0,42
UGI INTERNATIONAL LLC 2.5% 01/12/2029	Commerce	EUR	1 600 000,00	1 527 522,62	0,26
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	Immobilier	EUR	2 900 000,00	3 048 029,51	0,51
UNICAJA BANCO SA VAR 30/06/2031	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 117 252,07	0,19
UNITED GROUP BV 6.50% 31/10/2031	IT/Communication	EUR	2 037 000,00	2 084 009,77	0,35
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	1 400 000,00	1 443 046,55	0,24
UNNIM BANC SA FRN PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	950 000,00	945 622,53	0,16
VALEO SE 4.625% 23/03/2032	Manufacture	EUR	900 000,00	898 893,37	0,15
VALEO SE 5.125% 20/05/2031	Manufacture	EUR	1 600 000,00	1 677 144,77	0,28
VALLOUREC SACA 7.5% 15/04/2032	Manufacture	USD	1 890 000,00	1 770 235,66	0,30

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERPETUAL	Eau/Déchets	EUR	3 400 000,00	3 422 886,19	0,57
VF CORP 4,25% 07/03/2029	Manufacture	EUR	2 200 000,00	2 265 726,36	0,38
VIENNA INSURANCE GRP AGW VAR 02/04/2045	Finance/Assurance	EUR	3 100 000,00	3 278 771,90	0,55
VMED O2 UK FINANCING I 5,625% 15/04/2032	Finance/Assurance	EUR	1 520 000,00	1 599 658,71	0,27
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	IT/Communication	EUR	1 900 000,00	1 837 411,92	0,31
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	4 200 000,00	4 182 503,84	0,70
VOLVO CAR AB 4,75% 08/05/2030	Manufacture	EUR	1 599 000,00	1 678 662,40	0,28
WARNERMEDIA HOLDINGS INC 4,302% 17/01/2030	IT/Communication	EUR	1 170 000,00	1 197 193,73	0,20
WEPA HYGIENEPRODUKTE GMB 2,875% 15/12/2027	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 202 154,17	0,20
ZF EUROPE FINANCE BV 7% 12/06/2030	Finance/Assurance	EUR	2 600 000,00	2 758 286,58	0,46
ZUERCHER KANTONALBANK VAR 11/09/2031	Finance/Assurance	EUR	2 600 000,00	2 609 214,54	0,44
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				41 324 774,84	6,93
<i>OPCVM</i>				41 324 774,84	6,93
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance/Assurance	EUR	27 993,00	29 704 212,09	4,98
OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC	Finance/Assurance	EUR	87 821,6653	11 620 562,75	1,95
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Total				588 966 048,19	98,79

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 25/10/2015 GBP/EUR	112 216,26	-	EUR	18 413 020,19	GBP	-18 300 803,93
OVCT 25/10/2015 GBP/EUR	14 109,17	-	EUR	2 532 677,29	GBP	-2 518 568,12
OVCT 25/10/2015 GBP/EUR	6 579,41	-	EUR	1 380 365,29	GBP	-1 373 785,88
OVCT 251015 USD/EUR	-	1 108,64	EUR	4 676 095,77	USD	-4 677 204,41
OVCT 251015 USD/EUR	-	67 847,16	EUR	11 820 802,65	USD	-11 888 649,81
Total	132 904,84	68 955,80		38 822 961,19		-38 759 012,15

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Futures				
EURO BUND	445	360 450,00	-	57 213 650,00
EURO-OAT	-225	-	290 250,00	-27 303 750,00
Sous-Total Futures		360 450,00	290 250,00	29 909 900,00
Total Taux d'intérêts		360 450,00	290 250,00	29 909 900,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Dérivés de crédits				
259MDBE018301A4335	-263 800 000	-	28 414 660,09	-263 800 000,00
Sous-Total Dérivés de crédits		-	28 414 660,09	-263 800 000,00
Total Crédit		-	28 414 660,09	-263 800 000,00
Autres expositions				

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	588 966 048,19
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	63 949,04
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	70 200,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-28 414 660,09
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	28 344 460,08
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	16 863 528,68
Autres passifs (-)	-9 701 685,60
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	596 191 840,30